



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 19

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du mercredi 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Autorisation du Conseil
Municipal au Maire pour
l'attribution et l'exécution du
marché de travaux du réservoir
du Haut de Craye à Bourbonne
les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 21 mars 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 11 mars 2022

Procurations : Elie PERRIOT à Christian TROISGROS, Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Étaient absents excusés : Elie PERRIOT, Delphine ANDRÉ

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DEL-2020-127 du 30 Novembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à lancer, attribuer et exécuter le marché de travaux du réservoir du Haut de Craye, sur l'exercice 2021,

ATTENDU que le montage du marché a pris du retard dû à des contraintes techniques supplémentaires, et n'a pu se réaliser en 2021,

ATTENDU que le Budget Primitif 2022 n'est pas approuvé, et que, de ce fait le Maire ne peut user totalement de sa délégation,



Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué aux Travaux Service de l'eau, demande au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire, à poursuivre la consultation du marché à procédure adaptée pour les travaux du réservoir du Haute de Craye,
- Autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- Autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à poursuivre la consultation du marché à procédure adaptée pour les travaux du réservoir du Haut de Craye,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 mars 2022



Monsieur André NOIROT